



ECOLE DE CONDUITE

CONDUITE ACCOMPAGNEE



2, rue du foirail 63800 COURNON

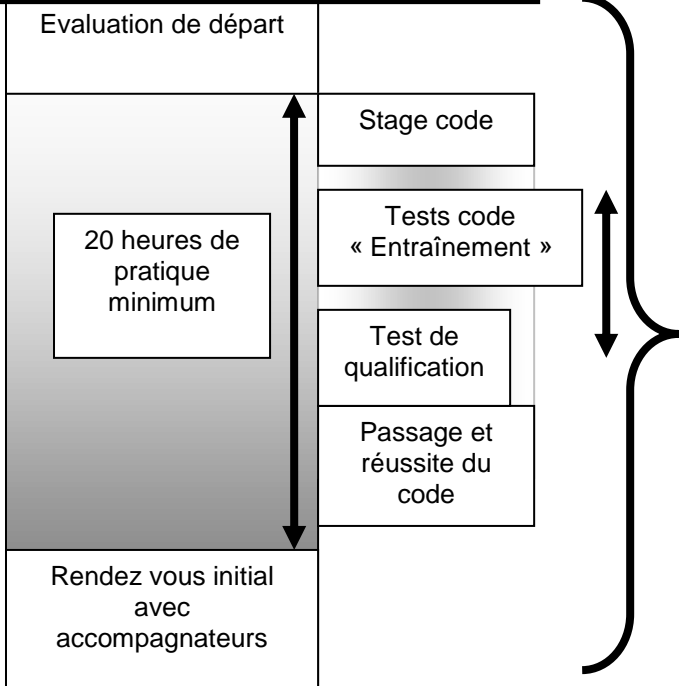
AGREMENT E 02 630 0 5760

SIRET 383 512 662 000 24

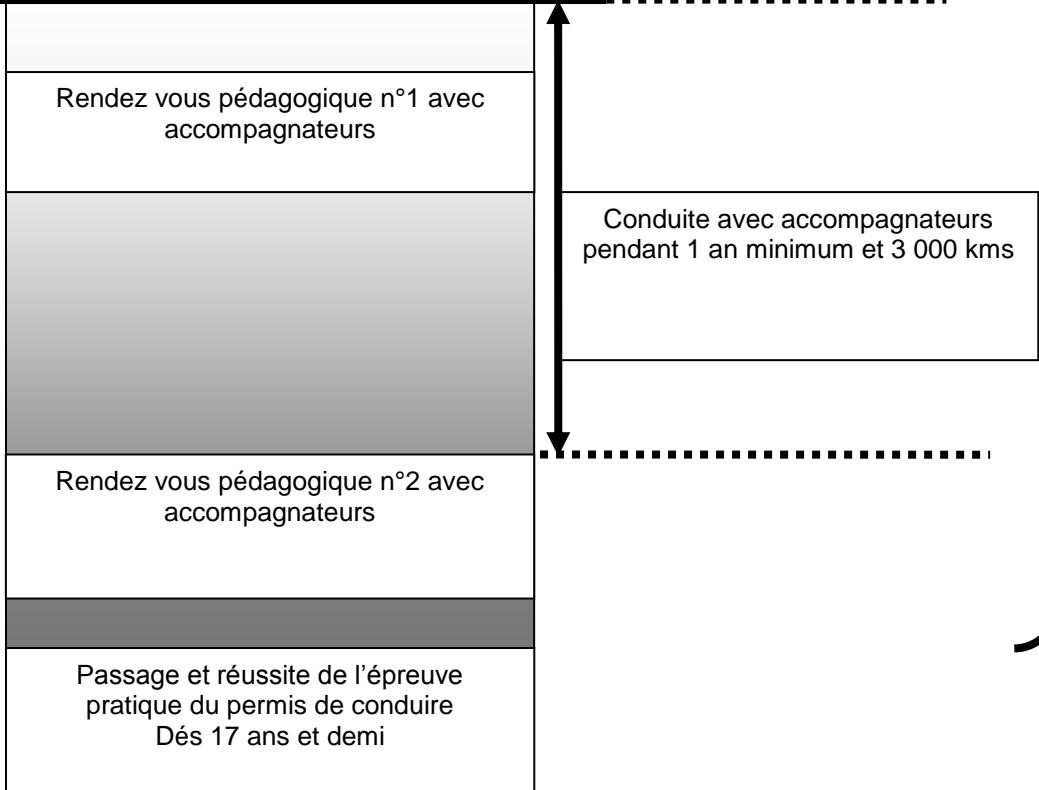
TEL 04/73/84/81/38 06/07/73/48/65

Schéma de déroulement de la conduite accompagnée

FORMATION INITIALE



CONDUITE ACCOMPAGNEE



LA FORMATION INITIALE

Apprendre à conduire avec c'est apprendre à maîtriser 4 éléments :

- des savoirs (la théorie)
- des savoir-faire (la pratique)
- des savoirs être (les comportements)
- des savoirs devenir (avoir envie de continuer à progresser au-delà de sa formation)

Tout est conçu pour une assimilation progressive, organisée autour d'un programme clair et précis conforme au Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne, déclinées pour la formation initiale dans le livret d'apprentissage

Vous pouvez aussi à tout instant mesurer vos progrès grâce à votre livret d'apprentissage et ce que le moniteur consigne sur la fiche individuelle de progression.

Mais avant tout, nous vous ferons partager notre passion, parce que conduire c'est d'abord un plaisir. Certains points seront traités en petits groupes dans une ambiance sympathique et efficace, c'est le cas de la théorie par exemple. Pour le reste vous bénéficierez d'une écoute individuelle et chaleureuse.

LE DÉROULEMENT

La formation en conduite accompagnée est constituée de deux phases :

- l'une en école de conduite : c'est la **FORMATION INITIALE** destinée à préparer l'élève à la phase avec les accompagnateurs
- l'autre en votre compagnie la **CONDUITE ACCOMPAGNEE** où l'élève peut alors prendre le volant de votre véhicule

Pour définir le volume de formation théorique et pratique, nous procédons à une :

ÉVALUATION DE DÉPART.

C'est un ensemble de tests sur la théorie, la pratique et sur les attitudes de l'élève par rapport à la sécurité routière.

Cette prise de contact a lieu avec un moniteur (durée 1 h). Ensuite la formation peut démarrer, vous savez où vous allez, le temps qu'il vous faudra C'est la transparence.

LA THÉORIE



La formation théorique est destinée à l'acquisition des savoirs et savoirs être nécessaires à la conduite du véhicule ainsi qu'à l'obtention de l'examen du code de la route.

Cet enseignement est dispensé en groupe par un moniteur diplômé et spécialisé, sous la forme d'un **stage de deux jours** pendant les vacances scolaires

Cette formation est suivie de tests (**corrigés par un moniteur**) destinés à la mise en situation d'examen.

Séances collectives de test : durée: une heure.

JOURS	HORAIRES		
Lundi	17 H	18 H	19 H
Mardi	17 H	18 H	19 H
Mercredi	17 H	18 H	19 H
Jeudi	17 H	18 H	19 H
Vendredi	17 H	18 H	19 H
samedi	10 H	11 H	-

Préparation complémentaire par internet: plus de 160 séries à votre disposition, suivi assuré à distance par le moniteur.

Suivi des élèves :

Lorsque l'élève est capable, lors des tests d'entraînement de stabiliser son score à 35 réponses justes sur au moins 3 tests collectifs consécutif il demande à passer **un test de qualification** pour s'assurer d'être prêt pour l'examen.

Ce test est réalisé à part et donne lieu : soit au feu vert pour l'examen ou à un bilan des points à retravailler.

Comment se déroule un examen de code ?

Les examens sont organisés sous forme de sessions collectives. Ce sont des séries de 40 diapositives (même présentation que les tests en école de conduite) comportant une photo plus une image ou un simple texte, voire une courte vidéo à analyser. On dispose après lecture de la diapositive de 15 secondes environ pour formuler sa réponse au questionnaire à choix multiples. La marge d'erreur est de 5 fautes.



LA PRATIQUE

La partie pratique est assurée par un moniteur de façon individuelle ou par petit groupe de 2 ou 3 élèves. Les futurs accompagnateurs sont invités à participer aux cours théoriques et pratiques autant de fois qu'ils le désirent.

4 grands chapitres sont développés :

Détails du programme de formation initiale (livret apprentissage)

Compétence 1 : Connaître et maîtriser son véhicule dans un trafic faible ou nul

Compétence 2 Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

Compétence 3 Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

Compétence 4 Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Une séance de conduite peut avoir une durée d'une à deux heures selon le niveau de progression de l'élève et ses disponibilités. Ces cours ont lieu hors et en circulation selon les nécessités de l'enseignement.

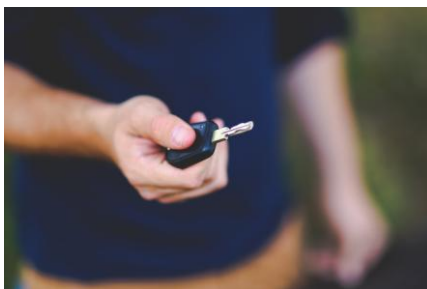
La formation est axée sur la pédagogie par objectifs et compétences. Ainsi, en début de leçon, le moniteur énonce le contenu de l'objectif et le niveau de performance à atteindre après restitution par l'élève des compétences travaillées à la leçon précédente.

Par la suite, en cours de séance, ou à son terme, les résultats des objectifs sont évalués par l'élève et le formateur pour être consignés dans une fiche de suivi de formation.

Chaque élément est expliqué, démontré et traité de façon individuelle et progressive pour faciliter son assimilation.

Lorsqu'un ensemble de sous compétences sont maîtrisées, une évaluation globale du bloc de compétences est effectuée ainsi on sait à tout instant où l'on se situe dans sa formation, de quoi on est capable et ce à quoi il faut remédier : c'est la transparence et la motivation.

Au terme de l'étape de conduite autonome, les élèves effectuent un voyage école d'une durée de 4 à 8 heures (ou une leçon de 2 heures individuelle) pendant lesquelles ils se relaient pour des passages au volant de 30 minutes. Chacun profite des atouts (et des erreurs !!!) de celui qui conduit en plus des conseils du moniteur, c'est un pas vers une conduite proche de la réalité et source de plaisir car les parcours sont touristiques.



LA CONDUITE ACCOMPAGNEE

Lorsque l'élève a terminé sa formation initiale, c'est à dire qu'il a suivi ses cours théoriques et pratiques et qu'il a obtenu l'épreuve du code de la route, débute alors la conduite accompagnée.



Le déclenchement de cette phase est subordonné à l'accord de l'accompagnateur, de l'élève et du formateur.

La présence des accompagnateurs est obligatoire au **rendez vous pédagogique initial** de 2 heures qui servira de « passage de relais » avant la période de conduite accompagnée. C'est aussi le moment de vous donner des conseils personnels pour optimiser la conduite accompagnée.

Ensuite, l'élève devra réaliser au moins 1 an de conduite et 3 000 Kms avant l'épreuve pratique du permis de conduire. Le code est un acquis, nul besoin de le repasser.

Le véhicule : Le véhicule utilisé, est de la catégorie B, à boîte de vitesses manuelle ou automatique, peut être attelé d'une remorque dès lors que la conduite de l'ensemble formé par le véhicule tracteur et la remorque ne nécessite pas la détention de la catégorie BE du permis de conduire ou le suivi de la formation prévue au point III bis de l'article R. 221-8 du code de la route.

Les accompagnateurs : ceux-ci doivent avoir terminé leur période probatoire et être titulaires d'un permis de conduire de la catégorie B depuis au moins 5 ans sans interruption. Nul besoin d'avoir de liens de parenté avec l'élève, si les autres conditions sont remplies.

Avant de réaliser l'inscription : contactez avec notre formulaire « lettre avenant » (disponible en ligne sur notre espace téléchargement) votre assureur afin de lui faire signer la lettre avenant à l'extension de garantie (un modèle de document vous sera remis à l'inscription) ; l'accord est alors quasi-automatique.

Lorsque l'élève prendra le volant, il devra posséder son extension de garantie délivrée par l'assureur, son disque de conduite accompagnée ainsi que son livret d'apprentissage sur lequel il note ses kilomètres parcourus ; tout simplement.

Pendant la période de conduite accompagnée vous devez en effet parcourir un minimum de 3000 kilomètres .

Le rendez vous pédagogique

A l'issu de 4,5 ou 6 mois, lorsque vous aurez parcouru 1000 Km au moins, nous nous rencontrerons pour évaluer la pratique au cours d'une séance de conduite d'une heure au cours de laquelle le formateur corrige (éventuellement !) le tir et permet donc de profiter au mieux de la conduite accompagnée par son apport technique (l'accompagnateur participe à cette séance).

Ensuite, la phase théorique du rendez-vous s'effectue en salle, en compagnie des accompagnateurs et d'autres conduites accompagnées afin d'enrichir les débats qui ont pour thèmes, les expériences de chacun, la vitesse, la vigilance et la fatigue.

Ces séances sont animées par un moniteur, d'autres thèmes peuvent être ajoutés sur votre demande (la séance dure 2 heures).

Après ce petit recalage on repart sur la route et lorsque l'on arrive "à permis moins 2 mois", nouveau rendez-vous pédagogique. La théorie a pour thèmes l'alcool et les assurances. La pratique se déroule de la même façon mais plus axée sur la préparation à l'examen.

Cette formule est aussi un moyen de réaliser des économies ! En effet, les compagnies d'assurances acceptent de réduire de 50% au moins la surprime d'assurance à 18 ans.

Et quelle chance, quel plaisir de pouvoir conduire dès 15 ans !

Tout cela en développant des attitudes positives ; c'est vraiment apprendre sérieusement, tout en s'amusant !

FOIRE AUX QUESTIONS

J'ai plusieurs véhicules est il possible de tous les utiliser ?

Oui, il suffit de tous les inscrire sur l'avenant de la compagnie d'assurance.

Et si je change de véhicule ?

Là aussi il suffit de renouveler avec le nouveau véhicule (ou la nouvelle compagnie d'assurance) l'imprimé de lettre avenant.

J'ai peur de transmettre de "mauvaises habitudes"

Les rendez-vous pédagogiques sont là pour faire la part des choses. De plus à l'issue de la formation l'élève dispose des bases nécessaires, à lui de distinguer le bon comportement. La conduite accompagnée trouve aussi sa force dans la discussion.

En cas de doute n'hésitez pas à nous contacter !

Quelles garanties offrent votre établissement ?

F16 existe depuis 1991, nous avons d'ores et déjà formé des centaines de conduites accompagnées et l'ensemble de nos prestations sont garanties par contrat.

Quels moyens et quelles disponibilités ?

Plusieurs moniteurs sont à votre disposition, 3 véhicules écoles, la salle de formation située 2 rue du foirail à Cournon dispose de vidéoprojecteurs et de 2 salles dédiées à la formation.

Et pour les leçons ?

Possibilité de prise à domicile ou sur le lieu d'étude pour les leçons de conduite



ÉCOLE DE CONDUITE

C'est aussi :

- le brevet de sécurité routière (permis AM) pour les cyclos à 14 ans
- la moto pour toutes les cylindrées
- le permis B
- la formation des moniteurs
- le perfectionnement

Documents à réunir pour l'inscription :

4 photos d'identité norme NFZ 12010

Photocopie de l'attestation de recensement (inutile avant 16 ans)

Photocopie du livret de famille : naissance + mariage (élèves mineurs)

Photocopie du jugement de divorce si besoin

Photocopie de la carte d'identité, recto verso

L'accord de la compagnie d'assurance (voir modèle de demande)

Pour ceux nés après le 1/01/1988 photocopie ASSR 2 ieme niveau

Un justificatif de domicile datant de moins de trois mois + copie de la carte d'identité de la personne qui héberge + lettre signée certifiant que le demandeur habite chez elle depuis plus de 3 mois



2, rue du foirail 63800 COURNON
 AGREMENT E 02 630 0 5760
 SIRET 383 512 662 000 24
 TEL 04/73/84/81/38
 Stéphane KUSNIAK



LETTRE AVENANT A L'EXTENSION DE GARANTIES

Conduite accompagnée ou conduite supervisée

Contrat d'assurance n°
 Numéro d'immatriculation du ou des véhicules
 Nom et prénom du souscripteur
 Nom et prénom de l'élève.....
 Noms et prénoms des accompagnateurs.....

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE CI DESSOUS DÉNOMMÉE:

Sollicitée par demande en date du en vue d'une participation à l'apprentissage anticipé de la conduite, ou de la conduite supervisée déclare accepter l'extension de garantie à la situation de conduite accompagnée ou de la conduite supervisée. Cette garantie ne doit pas faire l'objet de conditions différentes de tarification par rapport à celle prévues au contrat et acceptées par le souscripteur.

Au niveau de la franchise:

- le contrat ne prévoyant pas de franchise ne doit pas faire l'objet de modification;
- lorsque le contrat prévoit une franchise, celle-ci est appliquée sans modification. Le montant de cette franchise est deeuros ;

Responsabilité civile

Dommages

Fait àle Pour la société d'assurance

L'extension de garantie délivrée avant le début de la formation initiale, ne prendra effet qu'à la date d'établissement de l'attestation de fin de formation initiale.

**DEMANDE D'EXTENSION DE GARANTIE D'ASSURANCE POUR
L'APPRENTISSAGE ANTICIPE DE LA CONDUITE OU DE LA CONDUITE SUPERVISEE**

ELEVE

Nom	
Prénom	
Date de naissance	

VEHICULE(S)

Marque(s)	
Type(s)	
N° immatriculation	
Frein à main central ?	

CONTRAT

Nom du souscripteur	
N° de police ou sociétaire	
Date de souscription	
Taux de bonus	
Taux de malus	

ACCOMPAGNATEUR(S)

	NOM	PRÉNOM	Date de Naissance	Date de délivrance du permis B	Nombre de sinistres avec responsabilité depuis 3 ans
Père					
Mère					
Tuteur légal et/ ou accompagnateur					



ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT
DE LA CONDUITE

2, rue du foirail 63800 COURNON
AGREMENT E 02 630 0 5760
SIRET 383 512 662 000 24
TEL 04/73/84/81/38
Stéphane KUSNIAK

Signature du souscripteur

Signature de l'accompagnateur

Les soussignés

-Certifient sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci dessus ;
-certifient avoir pris connaissance des conditions qui s'imposent en matière de conduite accompagnée ou de la conduite supervisée dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite et qui figurent dans la notice du Ministère des transports et s'engagent à s'y conformer ;
Ils déclarent être informés que tout manquement au respect des conditions rappelées ci-dessus, ainsi que toute fausse déclaration, sont susceptibles d'entraîner le refus de garantie, sans préjudice de poursuites pénales éventuelles.

